

DCM N° 26 /2026

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de LA SAVOIE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

**COMMUNE de
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130**

L'an deux mil vingt-six, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. LAZZARO Dominique, MAIRE.

- MEMBRES PRÉSENTS : MM. -BIGNARDI Martine – CHANUT Lionel - CLAPPIER Yves - CLÉMENT Pierre-Benoît - COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique -DAMEVIN Doriane - DEJEAN Jocelyne -GARIBALDO Yves – LOSCHI Bernadette – NICOL Kévin - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly-

- MEMBRE ABSENT : NÉANT

- Mme COMBET-BLANC Françoise a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

27/03/2026

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

03/04/2026

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

21/04/2026

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

21/04/2026

-NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

-EN EXERCICE : 15

-PRÉSENTS : 15

-VOTANTS : 15

OBJET : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 30/2025 DU 22/05/2025 RELATIVE A LA VENTE D'UNE PARTIE D'UNE PARCELLE COMMUNALE AU LIEUDIT « L'ORATOIRE D'EN HAUT » À M. POMMIER ERIC.

Délibération du Conseil Municipal N° 26/2026

Votants : 15

14 voix POUR

1 voix CONTRE : Mme LOSCHI Bernadette

Raison du vote contre : « Par mail du 31/03/2026 et du 01/04/2026, j'ai demandé à monsieur le Maire les documents préparatoires : copie de la délibération sujette à la modification projetée et les éléments échangés entre la mairie et le bénéficiaire du projet de modification afin de m' informer sur ce point pour avoir le temps de les étudier avant le vote. Je n' ai reçu aucun document avant le vote ».

M. Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal N° 30/2025 en date du 22/05/2025 donnant son accord pour la vente d'une partie de la parcelle communale section B N° 938 située lieudit « L'ORATOIRE D'EN HAUT » d'une superficie de 40,70 m2 à M. POMMIER Eric domicilié 255, Route du Vernet à ST-ETIENNE-DE-CUINES. Le prix de vente avait été fixé à 10 € le m2 soit un montant total de 407,00 €.

A l'issue du bornage définitif établi par le cabinet GE-ARC, Géomètres, de ST-MICHEL DE MAURIENNE, la surface totale à vendre à M. POMMIER Eric est de 51 m2 soit un montant total de 510,00 €.

Il convient donc de modifier la délibération du Conseil Municipal N° 30/2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,
par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE,

- MODIFIE la délibération du Conseil Municipal N° 30/2025 en date du 22/05/2025 sur le point suivant :
La superficie de la partie de la parcelle communale située section B N° 935 – Lieudit « L'ORATOIRE D'EN HAUT »
à vendre à M. POMMIER Eric est de 51 m² au prix de 10 € le m² soit un montant total de 510,00 €. (CINQ CENT DIX EUROS).

Les autres termes de la délibération du Conseil Municipal N° 30/2025 restent inchangés.

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME, le 20 avril 2026.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

Mme COMBET-BLANC Françoise

Secrétaire de Séance



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a vertical stroke, positioned to the right of the official stamp.